



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 21/03/2023 en présentiel et audioconférence

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Toufik HAMDAOUI - Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Anthony PINTO - Jacques RIVALS

Excusé : MM. Pierre-Yves KERLOCH - Jerry TOUSSAINT

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

La commission se réunit en plénière tous les mardis sauf imprévus et à chaque fois que nécessaire en audioconférence jusqu'au vendredi 14H avant les compétitions du week-end immédiat afin de prendre une décision impérieuse.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnerait pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS CHAMPIONNAT & COUPE LOISIR ENTREPRISE

Match N° 24551729 ES PARIS XIII / AS PARIS D2 du 19/03/23.

Lecture de la FMI match non joué, motif : terrain rendu impraticable - Rapport de l'arbitre officiel et des 2 clubs.

A la lecture du rapport de M. l'arbitre, il s'avère qu'à la mi-temps du match précédent ce dernier a pu inspecter le terrain et constater qu'il n'y avait aucune anomalie qui pouvait remettre en cause le déroulement du match suivant.

Par son action, le capitaine de l'équipe de l'AS Paris a décollé une réparation du synthétique au niveau du point de pénalty jusqu'à le brandir en l'air.

Les vidéos et le rapport de l'arbitre sont transmis à la DJS pour les suites à donner. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'AS Paris pour avoir rendu le terrain impraticable.

Match n° 24551733 ENFANTS DE PASSY / ESPERANCE PARIS 19 2 D2 du 26/03/23

Proposition de terrain de repli sur le stade Suzanne LENGLEN terrain n° 2 à 13H.

La commission autorise le déroulement de cette rencontre sur ce terrain et accorde la dérogation sur le classement inférieure de cette surface.

Match N° 24551992 RC PARIS 18 / ES SEIZIEME 3 D3.B du 19/03/23

Courriel de RC PARIS 18 du 20/03/23 et de l'ES SEIZIEME du 21/03/23 nous informant du dysfonctionnement de la FMI et confirme le score de 4/0 pour RC PARIS 18.

La commission entérine le score.

SENIORS FEMININE

Match N° 24603898 COURONNES / AC PARIS 15. 2 D1 du 18/03/23

Match reporté par la COC au motif stade fermé à cause de la grève des agents de la Ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 08/04/2023, les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date. Un terrain de repli doit être fourni dans les meilleurs délais.

Match N° 24603900 US PARIS XI / SALESIENNE D1 du 18/03/23

Match reporté par la COC au motif stade fermé à cause de la grève des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 22/04/2023, les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date. Un terrain de repli doit être fourni dans les meilleurs délais.

ANCIENS

Match N° 24552607 ES PARISIENNE / VASCO DE GAMA anciens D2.B du 19/03/23.

Courriel de VASCO DE GAMA du 17/03/23 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le 1^{er} forfait avisé de l'équipe du club Vasco de Gama.

JEUNES

U 14

Match N° 24553571 COURONNES / PARIS ALESIA 2 D2.A du 18/03/23

Match reporté par la COC au motif stade fermé à cause de la grève des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 08/04/2023, les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date. Un terrain de repli doit être fourni dans les meilleurs délais.

Match N° 24581267 COURONNES 2 / PITRAY OLIER 2 D3.C du 18/03/23

Match reporté par la COC au motif stade fermé à cause de la grève des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 08/04/2023, les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date. Un terrain de repli doit être fourni dans les meilleurs délais.

U 16

Match 25116576 OL MONTMARTRE / BON CONSEIL D3.A du 19/03/23

Lecture de la FMI match non joué au motif absence du club visiteur (BON CONSEIL)

La commission donne match perdu par forfait (2ème forfait) à l'équipe de Bon Conseil et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Courriel de Bon Conseil du 21/03/23 déclarant forfait général de leur équipe U16.

La commission entérine le forfait général de l'équipe de Bon Conseil et lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)

U 18

Match N° 24552732 ES SEIZIEME / CAMILLIENNE D1 du 19/03/23

Courriel de M. l'arbitre officiel du 20/03/23 signalant un dysfonctionnement de la tablette et confirme le score de 1/3 pour la CAMILLIENNE ainsi que les sanctions administratives.

Courriel de l'ES SEIZIEME du 21/03/23 signalant le même dysfonctionnement et confirmant le même score.

La commission entérine le résultat de 1/3 en faveur de la Camillienne.

DIVERS COMPETITIONS

Match n° 24603892 Couronnes OFC / Paris 15 AC du 25/03/23 Séniors F D1

Match n° 24581225 Couronnes OFC / Paris CA 2 du 25/03/23 U14 D3 Poule C

Match n° 24551730 Couronnes OFC / Paris CA 2 du 25/03/23 Séniors D2

Au vu du fonctionnement aléatoire du complexe Maryse Hilsz le samedi à partir de 14H qui vient perturber fortement le déroulement des compétitions du district 75, la COC a décidé, en sa séance du 14 mars 2023, de ne plus autoriser les rencontres de ses compétitions notamment dans cette enceinte pour des coups d'envoi le samedi entre 14H et 20H. Il a été demandé aux clubs résidents de donner des terrains de repli.

L'extrait de cette décision a été communiqué au BRES de la DJS de la Mairie de Paris.

C'est dans ce contexte que les équipes de ce service en accord avec celles du district 75 ont proposé des terrains de repli. Le club de Couronnes OFC a exprimé son mécontentement de façon déplacée et outrancière et exige de recevoir sur le stade Maryse Hilsz les rencontres à domicile programmées par le district 75.

La commission attire l'attention du président de ce club sur les conséquences d'un tel entêtement.

Dans ces conditions, en dépit du respect des décisions prises, la COC donnera un résultat à ces matches (voir jurisprudence décision du 17/05/19 de la commission Fédérale des Règlements et Contentieux pour ce même stade pour les mêmes motifs - Match séniors R1 MACCABI PARIS UJA / SAINT LEU 95 FC du 16/03/2019)

Demande de dérogation pour les éclairages des stades Didot et Jules Noël par le PARIS CA 14 dans l'attente du retour de classement par la CFTIS.

La commission accord la dérogation pour cette saison 22/23, le dossier étant en cours d'instruction.

RAPPELS AUX CLUBS :

Au vu de la raréfaction des installations, les changements de terrains proposés par le BRES Paris

intramuros jusqu'au vendredi 12H avant les rencontres d'un week-end seront autorisés par la commission sans accord préalable des clubs concernés (recevant ou visiteur)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe du club recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication (club visiteur ou arbitre officiel) alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

2ème et dernier appel :

Match N° 24581121 PARIS FC 3 / CHANTIER U14 D3.B du 11/03/23

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

LA PANAMICAINE (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

LA PANAMICAINE (PV du 14/03/23)

SENIORS D4

LA PANAMICAINE 2 (PV du 27/09/22)

MONTMARTRE OL (PV du 27/09/22)

CDM

SOLITAIRES FC (PV du 11/10/22)

BUTTES CHAUMONT (PV du 24/01/23)

SENIORS FEMININES D1

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 20/09/22)

SUPERNOVA (PV du 20/09/22)

PETITS ANGES (PV du 11/10/22)

SOLITAIRES FC (PV du 15/11/22)

ANCIENS D1

CAP NORD (PV du 07/02/23)

ANCIENS D2

ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 15/11/22)

Anciens + 45 ans

PETITS ANGES PARIS (PV du 04/10/22)

U18 D2

CFFP (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP (PV du 22/11/22)

JAM (PV du 28/02/23 discipline déclassement)

U18 D3

PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

RACING CLUB 18 (PV du 04/10/22)

CHANTIER UA (PC du 18/10/22)

PETITS ANGES 2 (PV du 18/10/22)

U16 D1)

CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP2 (PV du 06/12/22)

U16 D3

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

CHANTIER UA (PV du 27/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 18/10/22)

ESC Paris 20^{ème} (PV du 22/11/22)

ESC Paris XV (PV du 29/11/22)

AS BON CONSEIL (PV du 21/03/23)

U14 D1

CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP 2 (PV du 22/11/22)

U14 D2

RC PARIS 10 (PV du 06/03/23)

U14 D3

RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 27/09/22)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 20/09/22)

ES PARISIENNE 3 (PV du 27/09/22)

AS PARIS 2 (PV du 04/10/22)

ESC Paris 20 (PV du 18/10/22)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

Le tirage des demi-finales du **28/03/2023**, dans 10 catégories reprises ci-dessous, aura lieu à 17H45 en présence d'un seul représentant par club, quel que soit son nombre d'équipes en lice.

RAPPEL

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur toutes les rencontres de coupes sauf pour celles concernant deux équipes d'un même club sur lesquelles un seul arbitre désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75.

COUPE 75 SENIORS

1/2 de finale le 30/04/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 U20

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 U18

1/4 de finale le 05/03/23 – (**date butoir 09/04/23**)

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 11/04/23

COUPE 75 SENIORS Féminines

1/4 de finale le 04/03/23 – (**date butoir 26/03/23**)

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 U16

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 U14

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 SENIORS Amitié - FINALISTE

MACCABI PARIS METROPOLE 2 / PARIS 13 ATLETICO 3

COUPE CDM

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 Anciens

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le **28/03/23**

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/4 de finale le 28/01/23 – (**date butoir 25/03/23**)

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 U16 Amitié

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 U14 Amitié

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le **28/03/23**

Il convient de respecter les dates butoirs lorsqu'elles sont fixées sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.